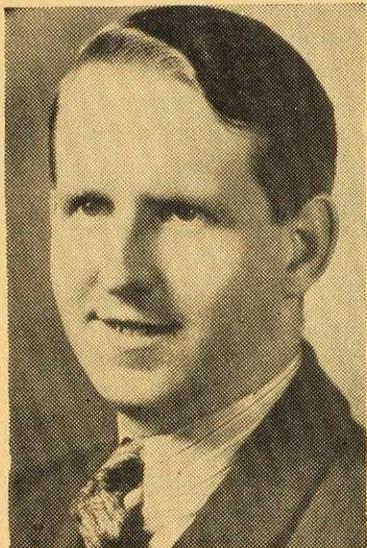


Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. 2 — No 5

AVRIL 1942



Monsieur Rosaire Parent, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa.



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
LA NOBLESSE DU TRAVAIL	2
PENSÉES DE PÂQUES	3
CERCLE D'ETUDES :	
(<i>Sursalaires : Allocations familiales et assurances sociales</i>)	4
CONSEIL CENTRAL DU DIOCÈSE	
D'OTTAWA	6
DIVERS	7-8

La noblesse du travail

Le travail n'est pas seulement un châtement. Il est l'exercice de nos facultés humaines et il est nécessaire au développement de ces mêmes facultés.

Le travail a été imposé par Dieu lui-même à nos premiers parents, immédiatement après leur création. En effet, la Sainte Ecriture nous dit : « Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât. » (Gen. II, 15.) Alors le péché n'était pas encore entré dans le monde et le travail ne pouvait être imposé comme punition du péché. Aussi le travail n'était pas pénible, sans cesser toutefois d'être nécessaire à l'homme pour l'exercice de ses facultés et pour en faire l'imitateur et le coopérateur de Dieu.

Depuis le péché, les choses sont changées, et le travail est devenu pénible et a été imposé comme punition. Néanmoins cela ne lui enlève pas sa dignité, sa noblesse.

Le travail est noble parce qu'il nous fait les imitateurs de Dieu. Dieu est l'activité même et son activité s'exerce à tout instant par sa divine Providence qui pourvoit à toutes les nécessités de l'univers.

Le travail est noble parce que par lui nous coopérons avec la divine Providence dans la conservation et le perfectionnement du monde.

Le travail est noble parce qu'il est le moyen de développer normalement notre être physique, de grandir notre intelligence, de fortifier notre volonté et de former notre caractère.

Même le travail-punition est noble et cela pour les raisons suivantes : 1° parce qu'il nous rend semblables au Fils de Dieu fait homme dont la plus grande partie de sa vie fut employée à des travaux manuels ; 2° parce qu'il est un excellent moyen de réparer nos fautes et de satisfaire à la justice divine ; 3° parce qu'il est notre meilleure source de mérites.

Donc ne considérons jamais l'obligation où nous sommes de travailler pour gagner notre vie comme nous plaçant dans une condition inférieure dont il faut avoir honte. Sachons prendre conscience de la noblesse de notre travail, quelque insignifiant qu'il puisse paraître. Nous y parviendrons si nous sommes fidèles à le considérer par la foi avec l'œil de Dieu et si nous lui donnons fréquemment les intentions surnaturelles qui doivent l'orienter, le diriger.

En agissant ainsi nous n'oublierions pas qu'en travaillant nous sommes beaucoup plus au service de Dieu, notre Maître du ciel, qu'à celui des hommes, nos maîtres de la terre, et, animés de cette pensée, nous donnerons une mesure pleine, surabondante et parfaite, parce que nous ne voudrions pas offrir à Dieu une œuvre mal faite ni même faite avec négligence.

*Théodule DESROSIERS, ptre,
Aumônier des Syndicats catholiques de Rimouski.*

Pensées de Pâques

Pâques est passé... de si peu que son souvenir reste encore vivace en nos cœurs !

Sublime fête chrétienne qui est le centre de notre foi, la pierre angulaire de tout l'enseignement du Christ.

Enseignement évangélique, enseignement social pour tous les siècles à venir, jusqu'à la fin des temps.

Songe-t-on, chaque année, en ce jour béni que c'est après sa résurrection que Jésus proclame Pierre, chef des apôtres.

Songe-t-on, que l'enseignement du Christ nous est depuis transmis par les successeurs de saint Pierre, vicaires vivants du Christ.

Que l'esprit du Christ ressuscité, qui pénétra Pierre et tous les apôtres, a éclairé un Léon XIII, un Pie XI et éclaire encore le pape glorieusement régnant, Pie XII.

Que de leçons à tirer de la fête pascale pour tout chrétien !

Jésus avait dit : « Je ne suis pas venu abolir la loi, je suis venu la perfectionner. » Il est venu la perfectionner par l'amour et la charité.

Sa mort et sa résurrection furent le comble de son amour et de sa charité pour nous.

Heureuse coïncidence symbolique d'un Pâques chrétien avec le réveil de la nature.

Mais Pâques, c'est avant tout le réveil de la grâce dans toutes les âmes chrétiennes.

La grâce est un don de Dieu. Seul le Christ peut mettre ce don en nous et l'y préserver.

Le pain eucharistique reçu avec amour, fréquemment, nous obtient cette grâce, intensifie en nous cette grâce d'amour, de charité, de lumière et de force.

Grâce sans laquelle tout chrétien est inapte à faire œuvre d'apôtre, condition normale du chrétien.

Apôtres ! chers syndicalistes ne le sommes-nous pas doublement, à titre de chrétiens d'abord et aussi comme militants syndicaux catholiques ?

Les grands papes sociaux n'ont-ils pas dit : « Les apôtres des ouvriers seront des ouvriers » ?

Or c'est bien à nous qu'il incombe de faire descendre dans les masses ouvrières l'enseignement évangélique et social du Christ transmis par les papes.

Mais qu'est-ce un apôtre sans la grâce de Dieu pour le perfectionner dans l'amour et la charité ?

Le renouveau spirituel que sans nul doute chacun de nous a puisé dans les pures joies de la fête pascale, doit, ne l'oublions pas, se renouveler tous les jours de notre vie en nos âmes, pour rendre fécond notre double apostolat de chrétien et de syndicaliste catholique.

Alfred CHARPENTIER.

Cercle d'études

SURSALAIRES :

ALLOCATIONS FAMILIALES ET ASSURANCES SOCIALES.

Les allocations familiales sont des primes données, aux pères de familles nombreuses ; elles sont proportionnées au nombre de leurs enfants. Elles proviennent d'une caisse centrale alimentée par une contribution de l'Etat et par un pourcentage ajouté par les patrons au salaire de tous les travailleurs, pères de familles ou non.

Elles sont réclamées par le fait qu'une foule de pères de familles n'ont pas le salaire familial, qu'un grand nombre de familles ont des dépenses extraordinaires à supporter, par exemple à cause de longues et fréquentes maladies, surtout à cause du fait que le salaire familial, étant calculé selon les dépenses d'une famille moyenne, ne suffit plus aux familles qui ont dépassé cette moyenne et n'ont aucune avance.

Questions : a) Où et quand les allocations familiales ont-elles débuté ? b) Quels sont les pays qui en bénéficiaient avant la présente guerre ? et s'en trouvaient-ils bien ? c) Pensez-vous qu'elles seraient possibles chez

nous ? si oui, dites comment il faudrait procéder pour les obtenir.

* * *

Les assurances sociales sont les grands moyens qu'on propose pour prévenir, du moins en partie, les divers dangers qui menacent les travailleurs et, du jour au lendemain, plongent leurs familles, souvent nombreuses, dans la misère : le décès, la maladie, un accident de travail, le chômage, la vieillesse.

Tous les législateurs modernes tiennent l'employeur responsable des accidents arrivés aux ouvriers à son service ; et c'est juste : le patron n'est-il pas responsable des animaux et de la machinerie louée ? Aussi les assurances contre les accidents de travail sont-elles ordinairement à la charge de l'employeur.

Les autres sont à la charge de trois agents différents : 1° de l'ouvrier, qui en est le premier bénéficiaire ; 2° du patron qui doit contribuer surtout aux assurances vieillesse : car n'est-il pas raisonnable qu'une industrie qui doit sa prospérité, souvent autant à ses vieux employés qu'à ses patrons, aide ces employés lorsqu'ils sont devenus invalides ? 3° La société toute entière pro-

(Suite à la page 5)

CERCLE D'ETUDES

(Suite de la page 4)

fite du travail des ouvriers et, par contre, est gravement affectée lorsqu'un grand nombre d'entre eux sont sans ressources suffisantes ; par conséquent, elle doit faire sa quote-part pour assurer le bien-être des membres éprouvés de la classe ouvrière.

Questions : a) Notre loi des accidents de travail est-elle parfaite ? b) La pension des vieillards, telle que nous l'avons, est-elle une assurance sociale ? c) Quels sont les pays où, avant la présente guerre, les assurances sociales étaient le plus en honneur ?

* * *

Superbe, un gros industriel de par chez nous, n'aime pas entendre parler d'assurances sociales. « Quand les patrons en veulent des assurances, ils s'en payent ; que les ouvriers fassent comme eux ! » Et quand il entend parler d'allocations familiales, il vient hors de lui-même ; selon lui, ceux qui les prônent sont des socialistes. « N'est-ce pas ça, dit-il ; le socialisme : tout le monde aux dépens de l'Etat ? Sans compter, ajoute-t-il,

que ces allocations favoriseraient la paresse, voir même le vice. »

Questions : a) Que pensez-vous de Superbe : est-il raisonnable et social ? b) Les ouvriers peuvent-ils se payer toutes les assurances sociales nécessaires ? c) au point de vue protection de la famille, quelle différence y a-t-il entre le socialisme et le système des allocations familiales ? d) Les allocations familiales au lieu d'être une prime à la paresse et au vice ne sont-elles pas plutôt un encouragement aux parents courageux et vertueux ?

Citation de Quadragesimo Anno

« Il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'un relèvement parallèle du salaire, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires. »

Références : a) Desrosiers : Choisissons, 11e et 12e causeries ; b) R. P. Léon Lebel, S.J., Allocations familiales (Ecole Soc. Populaire, N° 159-160).

Conseil central du diocèse d'Ottawa

Le Conseil Central du diocèse d'Ottawa des Syndicats catholiques nationaux a l'honneur d'être compté comme l'un des plus anciens au sein de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Né aux premières heures de la Confédération, la précédant même quelque peu, le Conseil Central de notre district a servi de pierre angulaire au mouvement ouvrier catholique du pays, lors de l'historique congrès de 1921. C'est, en effet, sous les auspices des organisations ouvrières locales que se réunirent alors les syndicats ouvriers qui donnèrent naissance à la Confédération.

Et depuis ce temps, le Conseil Central du diocèse d'Ottawa n'a cessé de prospérer. Par l'affiliation de syndicats, tant de l'industrie que de la construction, il possède une vue d'ensemble sur tout le travail où s'exerce l'activité syndicale du district.

Mais la cause plus immédiate qui fait que notre Conseil Central remplit une fonction importante au sein de la Confédération, c'est le fait surtout qu'il sert de point de sortie du mouvement syndical catholique

hors du Québec, Point de contact avec l'extérieur, le Conseil Central d'Ottawa-Hull a toujours été fier et honoré d'être aux avant-postes de l'organisation syndicale catholique en notre pays.

Mais cette situation géographique confère aussi à nos organismes locaux une nécessité peut-être plus grande qu'ailleurs de conviction et de solidité morale chez nos syndiqués catholiques. Chevauchant deux provinces, dont l'une anglo-protestante est déjà gagnée aux organisations neutres, le Conseil Central du diocèse d'Ottawa doit livrer une dure lutte du fait de la concurrence inouïe des unions ouvrières non-confessionnelles, dont les tentatives sans cesse renouvelées de rejeter notre organisation dans les limites du Québec lui causent des embarras très graves dans l'organisation des travailleurs d'outre-frontières provinciales. Mais, jusqu'ici, notre Conseil Central a réussi à faire honneur à sa position d'avant-garde, et bataille dans tous les domaines pour faire reconnaître son autonomie.

Fondé le 19 juin 1919, notre Conseil Central a déjà vu passer à sa direction douze présidents et six aumôniers qui tous, ont eu à cœur de lutter ferme et d'étendre

(Suite à la page 7)

Conseil central du diocèse d'Ottawa

(Suite de la page 6)

le mouvement syndical catholique en notre région. Point n'est besoin ici de faire une longue nomenclature, mais qui ne se rappelle des noms comme ceux de MM. Achille Morin, Lionel Harper, Henri Quevillon, ou encore des RR. PP. (Mgr) Bonhomme et Gratton, O.M.I. Et depuis, d'autres ont continué et continuent encore, le travail, avec la certitude de la réalisation de l'idéal syndical catholique.

Aujourd'hui, plus d'une dizaine de syndicats affiliés au Conseil Central, groupent près d'un millier de travailleurs de notre région. Et le mouvement ne cesse de grandir par l'adhésion de nouveaux syndicats, dont l'organisation est due au travail inlassable et intelligent de l'aumônier et des officiers.

Puisse un travail si bien entrepris et poursuivi, se continuer dans les années à venir par un succès de plus en plus grand pour le développement du syndicalisme catholique dans le diocèse d'Ottawa et la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise hors du Québec catholique et français.

Rosaire PARENT,
Président.

RESOLUTIONS DU CONGRES

Le prochain congrès annuel de la C.T.C.C. aura lieu à Montréal en septembre prochain. Trop de syndicats attendent à la dernière minute pour préparer les résolutions qu'ils désirent soumettre à l'attention des délégués qui forment le Congrès. Vu l'importance et la complexité de certains décrets fédéraux, adoptés sous l'autorité de la Loi des Mesures de Guerre, les syndicats y gagneraient à se mettre à l'œuvre immédiatement pour étudier et rédiger les résolutions qui apparaîtront au feuillet du prochain congrès.

LES FEDERATIONS

Il serait à propos que les Fédérations affiliées à la C.T.C.C. songent dès maintenant à fixer la date de leur congrès annuel et l'endroit où il sera tenu.

ANNEE FISCALE DE LA C.T.C.C.

L'année fiscale de la C.T.C.C. se termine le 31 mai. Tous les corps affiliés sont priés d'en prendre note et de voir à acquitter à temps toutes leurs redevances à la C.T.C.C., comme le veut l'article 65 de la constitution de la C.T.C.C.

CONSTITUTION DE LA C.T.C.C.

La constitution de la C.T.C.C. a été rééditée il y a plusieurs mois avec tous les amendements à date. Un certain nombre de syndicats n'ont pas encore demandé cette constitution rééditée. On peut se la procurer, au prix d'un dollar la douzaine d'exemplaires, en s'adressant soit au bureau du trésorier général, soit au bureau du secrétaire général.

JOURNEES D'ETUDES DE MAI

Le mois prochain, la C.T.C.C. tiendra à Québec, deux journées d'études. Les dates en seront indiquées, dans un communiqué, après la prochaine réunion du Bureau Confédéral. On y discutera de l'organisation corporative de la société et la question du per capita à la C.T.C.C. fera le sujet d'une des deux journées d'études. Comme on le sait, cette question reviendra à l'ordre du jour du prochain congrès de la C.T.C.C.

MEMOIRES DE LA C.T.C.C.

Dans le numéro de février de l'organe officiel de la C.T.C.C., « Le Travail et La Vie Syndicale », on trou-

vera le texte du premier mémoire soumis aux autorités provinciales au nom du mouvement le texte du deuxième mémoire soumis aux autorités provinciales, et les textes des deux mémoires soumis par la C.T.C.C. aux autorités fédérales. Nous en recommandons l'étude aux syndicats affiliés avant la rédaction des résolutions qu'ils désirent soumettre au prochain congrès de la C.T.C.C.

FÉDÉRATION DES CERCLES D'ÉTUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C. T. C. C.

HENRI PETIT, secrétaire,

445, CHRISTOPHE COLOMB - - - QUÉBEC

“ LE SYNDICALISTE ”

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des
Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C. T. C. C.)

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE CARON - - - QUÉBEC

Abonnement régulier:\$1.00 par année
Abonnement de soutien:\$2.00 par année

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.